

**Zeitschrift:** Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker  
= Bulletin / Association des Actuaires Suisses = Bulletin / Association of  
Swiss Actuaries

**Herausgeber:** Vereinigung Schweizerischer Versicherungsmathematiker

**Band:** 41 (1941)

**Artikel:** Note sur l'approximation du taux effectif des emprunts par obligations  
amortissables par le système de l'annuité constante

**Autor:** Dasen, E.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-966758>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Note sur l'approximation du taux effectif des emprunts par obligations amortissables par le système de l'annuité constante.

Par *E. Dasen*, Bâle.

Dans les ouvrages de mathématiques financières que nous connaissons, on montre que la détermination du taux effectif des emprunts par obligations est un problème de résolution d'une équation algébrique  $F(i) = 0$  de degré  $n$ .

Si l'on désigne par :

- $N$  = nombre des titres émis,
- $C$  = capital nominal de chaque obligation,
- $n$  = durée de l'emprunt,
- $i_0$  = taux d'intérêt nominal payable annuellement,
- $i$  = taux d'intérêt effectif,

la fonction  $F(i) = 0$  prend la forme suivante si l'emprunt est remboursable à échéance fixe et si son prix global de négociation est  $K$  :

$$(1) \quad F(i) = K - NCi_0 a_{\overline{n}|} - NCv^n = 0.$$

La valeur de la racine  $i$  peut s'obtenir avec autant de décimales que l'on veut. Il suffit pour cela d'appliquer un des procédés décrits dans les ouvrages d'algèbre pour résoudre une équation algébrique de degré  $n$ .

Si maintenant l'emprunt est remboursable suivant le système de l'annuité constante, l'équation  $F(i) = 0$  à résoudre prend la forme ci-après :

$$(2) \quad F(i) = K - \frac{NC}{a_{\overline{n}|}^o} a_{\overline{n}|} = 0.$$

Or cette dernière formule n'est pas rigoureuse du fait que les annuités ne sont pas toutes égales à  $\frac{NC}{a_{\overline{n}|}^o}$ , car on ne peut pas amortir des fractions de titres. L'équation à résoudre doit être tirée du plan

d'amortissement qui seul fournit les sommes qui figureront dans la comptabilité de l'emprunt. Nous aurons donc :

$$(3) \quad F(i) = K - \sum_{k=1}^n A_k v^k = 0$$

où les  $A_k$  sont les annuités du plan d'amortissement.

Le fait de substituer pour des raisons pratiques la formule (2) à la formule (3) pose le problème suivant :

*A partir de quel rang les décimales de  $i$  obtenues en résolvant (2) à la place de (3) n'ont-elles plus de signification ?*

Nous ne doutons pas que ce problème soit très difficile à résoudre dans sa généralité. Nous allons cependant montrer, à l'aide d'un exemple numérique simple, qu'il vaut la peine d'être posé et qu'il mériterait d'être étudié.

Considérons un emprunt 4 % de 1.000 obligations de fr. 1000 chacune remboursable en 10 ans suivant le système de l'annuité constante. Les intérêts et les amortissements sont annuels. Cet emprunt se négociant au prix global de fr. 975 558,53, on demande le taux effectif de l'emprunt.

Le plan d'amortissement de cet emprunt est le suivant :

Années	Nombre d'obligations à amortir	Valeurs des amortissements	Intérêts annuels	Annuités $A_k$
1	83	83.000	40.000	123.000
2	87	87.000	36.680	123.680
3	90	90.000	33.200	123.200
4	94	94.000	29.600	123.600
5	97	97.000	25.840	122.840
6	101	101.000	21.960	122.960
7	105	105.000	17.920	122.920
8	110	110.000	13.720	123.720
9	114	114.000	9.320	123.320
10	119	119.000	4.760	123.760
	1.000	1.000.000	233.000	1.233.000

L'équation que nous aurons à résoudre pour obtenir le taux effectif de notre emprunt est donc :

$$(4) \quad 975.558,53 - \sum_{k=1}^{10} A_k v^k = 0$$

où les  $A_k$  sont à prendre dans la dernière colonne du plan d'amortissement ci-dessus. On se rend aisément compte que si le plan d'amortissement est un peu grand et compliqué, résoudre cette équation constitue un problème entraînant de longs calculs numériques. Dans le cas présent, les données numériques du problème ont été choisies de manière que

$$(5) \quad i = 0,045 \text{ soit } 4,5 \text{ \%}.$$

Pour éviter ces longs calculs, on substitue, comme nous le mentionnons au début, à l'équation exacte (4) l'équation approchée

$$(6) \quad 975.558,53 - \frac{NC}{a_{10|}^{\circ}} a_{10|}(j) = 0$$

où l'annuité constante théorique est

$$(7) \quad \frac{NC}{a_{10|}^{\circ}} = 123.290,94.$$

On constate que les annuités du plan d'amortissement sont très voisines de cette somme. Mettons (6) sous la forme

$$(8) \quad a_{10|}(j) = 7,912.653,8.$$

Comme d'après les tables financières

$$a_{10|}\left(4\frac{1}{2}\right) = 7,912.718,2$$

on voit que

$$(9) \quad j > i.$$

Résolvons maintenant l'équation (8) par rapport à  $j$ . Comme on vient de le constater  $i = 0,045$  est une valeur très approchée de  $j$ .

Il faut donc trouver quelle est la première correction à faire à  $i$ . Pour cela il suffit d'utiliser la formule bien connue :

$$(10) \quad \Delta = \frac{1 - (1 + i)^{-n} - i a_{\overline{n}|}(j)}{a_{\overline{n}|}(j) - n(1 + i)^{-(n+1)}}.$$

Compte tenu des données numériques du problème, on trouve

$$(11) \quad \Delta = 0,000.001.6$$

d'où

$$(12) \quad j = 0,045.001.6 \text{ soit } 4,50016 \text{ \%}.$$

Cette racine est un peu trop faible, car

$$a_{\overline{10}|}(4,50016) = 7,912.655.9.$$

Si donc on avait résolu (6), comme on le fait habituellement à la place de (4), on peut dire que seules les 3 premières décimales après la virgule du taux effectif exprimé en % seraient à garder.

Il serait intéressant de faire des recherches plus approfondies dans ce domaine, mais elles seront certainement longues et difficiles. Nous avons cependant soulevé cette question, car nous ne croyons pas que cela ait été déjà fait.

